AVOCATS SANS FRONTIERES
France

ASF France
8 rue du Prieuré - 31000 Toulouse
Tel. 05.34.31.17.83 - Fax 05.34.31.17.84
info@avocatssansfrontieresfrance.org
www.avocatssansfrontieresfrance.org

Septembre 2009

Lettre d'information

Édito

ASF France n'a pas connu de trêve cet été avec la poursuite de l'ensemble de ses activités notamment au Cambodge avec le procès *Duch*, et ce d'autant que la présence des victimes fait l'objet de remises en cause auxquelles nous nous sommes opposées avec fermeté.

Notre agenda pour ce dernier trimestre est particulièrement chargé d'autant que nous venons d'obtenir de l'Union Européenne l'accord de financement du projet de formation des jeunes Avocats au Laos.

J'espère que l'énergie de nos acteurs est intacte pour remplir toutes les missions qui les attendent.
Sans oublier notre Assemblée Générale élective du samedi 24 octobre prochain.
Notre Conseil d'administration doit veiller à se renouveler suffisamment pour qu'il demeure représentatif et à la hauteur du travail et des enjeux de notre Association. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 octobre inclus et j'invite vivement tous ceux qui souhaitent s'investir dans ASF France à se manifester.

François CANTIER,
Président d'ASF France

RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DU MOUVEMENT AVOCATS SANS FRONTIERES

La première association d'Avocats Sans Frontières s'est créée en Belgique en 1992. Après le lancement de la première opération d'envergure «*Justice Pour Tous au Rwanda*» *en 1996*, le mouvement s'est développé dans d'autres pays.

En France, Avocats Sans Frontières (ASF) France fut créée à l'initiative de François Cantier en 1998. C'est à cette même période que seront crées d'autres associations nationales d'ASF : Mali, Italie, Canada…

A ce jour, à travers ces associations nationales, le mouvement a affirmé son efficacité sur le terrain de la solidarité internationale dans le domaine du droit et de la justice. Les fortes sollicitations dont il fait l'objet rendent indispensable une plus grande cohésion et une meilleure coordination d'ensemble.

La nécessité de renforcer l'identité du mouvement et de penser son développement pour un meilleur service aux populations vulnérables, a conduit à l'élaboration d'un projet de trois ans soutenu par un partenariat avec Clifford Chance, l'un des plus grands cabinets d'Avocats au Monde.

CLIFFORD CHANCE

Objectifs :

- L'édification d'une vision partagée, à travers l'édition d'une charte commune.
- Le partage des outils et des expériences pour un meilleur développement des ASF.
- Une meilleure coordination des interventions et le développement d'activités conjointes lorsque nécessaire.
- Une meilleure présence du réseau au niveau international et notamment dans le domaine de la coopération au développement.
- Le développement du Réseau, notamment dans les sphères où les associations ASF sont peu présentes et les besoins d'accès au droit et à la justice importants.

Etat d'Avancement du projet :

- Avocats Sans Frontières France, à l'origine de cette initiative, a rencontré les différentes associations du Mouvement Avocats Sans Frontières pour présenter l'idée.
- D'importantes suggestions sur la manière de construire le Réseau Avocats Sans Frontières ont été enregistrées. Des propositions de plan d'action et sur le fonctionnement d'un comité de gestion et de concertation sont en élaboration.
- **Actuellement se prépare la première rencontre des ASF prévue à Paris au cours de l'automne 2009.**

Beaulieu-sur-Dordogne fête les Droits de l'Homme

Le 26 septembre 2009 : lancement de la fête des Droits de l'Homme qui aura lieu en juin 2010 à Beaulieu-sur-Dordogne

Réception à la Mairie de Beaulieu-sur-Dordogne en présence des élus et des représentants d'Avocats Sans Frontières France.
Cette fête sera célébrée pour :

- Sensibiliser et mobiliser le grand public autour des Droits de l'Homme
- Présenter l'action d'ASF France et générer du soutien
- Proposer un moment de partage sur une terre de solidarité

AVOCATS SANS FRONTIERES
France

CAMBODGE : le procès devant les CETC continue

RAPPEL…

KAING GUEK EAV, DIT «DUCH», ANCIEN RESPONSABLE DU CENTRE DE DÉTENTION ET DE TORTURE S21, RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE PRÈS DE 20 000 PERSONNES, EST ACTUELLEMENT JUGÉ DEVANT LES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS (CETC), ACCUSÉ DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ, CRIME DE GUERRE, TORTURE ET HOMICIDE.

En juin, les audiences ont évoqué la question du conflit armé afin de déterminer si Duch est responsable de crime de guerre. Duch a été auditionné sur le fonctionnement de S21, de Prey Sar (le camp de rééducation chargé de reformer les combattants) et de Choeung Ek (centre d'exécution placé sous la responsabilité de S21). C'est ensuite **en juillet**, que se sont tenues les auditions des rescapés de S21 ainsi que d'anciens subordonnés de Duch.

Les auditions des parties civiles, victimes directes ou indirectes de S21, représentées par les avocats d'ASF France, ont débuté le 17 août. Les avocats français d'ASF France se relaient à Phnom Penh afin d'assurer la défense de 28 parties civiles aux côtés de leurs confrères cambodgiens. La place accordée aux parties civiles durant le procès constitue une première historique dans le fonctionnement d'un tribunal spécial international. Compte-tenu des difficultés de gestion que cela engendre, leur présence est aujourd'hui remise en question. Néanmoins, les parties civiles et leurs avocats entendent bien défendre leur droit de participer à ce procès, tel que prévu par le règlement intérieur des CETC.

« *Les victimes de la tragédie Cambodgienne doivent être défendues par des avocats indépendants, c'est le principe de toute justice équitable. Devant les CETC, les victimes ont droit autant sinon plus que tout autre au respect strict de ces principes pour que leurs voix soient portées et entendues à la mesure des souffrances qu'elles ont endurées* » - François CANTIER, Pdt d'ASF France (extrait du communiqué de presse du 31.09.09)

Dans le cadre du projet *Renforcement des capacités des acteurs locaux, formation des avocats cambodgiens sur les droits de l'Homme et les droits de la Défense*, ASF France a poursuivi ses activités de formation de jeunes avocats cambodgiens. Par ailleurs, une action de sensibilisation des enfants au Droit et à la Justice a été menée en partenariat avec l'*Ecole des Droits de* l'Homme et *Enfants d'Asie,* dans six orphelinats cambodgiens.

Tours juridiques au Mali

Dans le cadre d'un projet pilote d'accès au droit et à la justice, initié par ASF Mali en partenariat avec ASF France, et suite à une première tournée juridique effectuée à l'automne 2008, **une seconde tournée a eu lieu du 15 juin au 3 juillet 2009 à Ségou, Sikasso, et Koulikoro**.

Les avocats d'ASF Mali et d'ASF France ont effectué cette tournée conjointement, ainsi, ils ont pu :

- se saisir de cas de détenus n'ayant pas accès à un avocat
- prodiguer des conseils juridiques gratuits à la population
- organiser des sessions de formation/sensibilisation des acteurs judiciaires à la thématique des droits de l'Homme et de la procédure pénale.

Ce projet a rencontré un franc succès auprès de la communauté juridique dans chacune de ces 3 villes.

AVOCATS SANS FRONTIERES
MALI

Un suivi des cas relevés doit maintenant être effectué par les avocats maliens. Ce projet pilote arrivera à son terme en novembre 2009. L'objectif est de se baser sur cette expérience pour mettre en œuvre un projet plus complet sur tout le territoire malien.

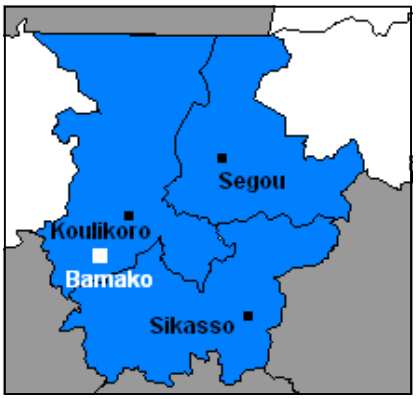

PROJET « PROCAT » : Lutte contre la torture au Nigeria

Le nouveau projet triennal de lutte conte la torture au Nigeria entre dans sa phase de mise en œuvre.
Ce projet concernera les Etats de Kaduna, Kano, Lagos, et Plateau. Un bureau local assurera le suivi et l'exécution du projet depuis Abuja.

Collaborateur ASF Nigeria, Secrétaire exécutif Human Rights Institute, Représentante National Bar Association, Directeur ASF France, Chargé de mission ASF Nigeria

En août, s'est tenue la conférence annuelle du principal partenaire du projet, la Nigerian Bar Association.
Lors de cette semaine de conférence une journée a été consacrée à la thématique de la torture au Nigeria. Le projet PROCAT a été présenté par la NBA à cette occasion.

En septembre, auront lieu la finalisation du recrutement du personnel local, ainsi que l'installation du Bureau local à Abuja, avec l'arrivée de la chef de mission Hélène Caby.
La mise en place de la mission permettra d'accélérer l'organisation des premières activités, qui démarreront à l'automne 2009.

Projet mené par ASF France, en partenariat avec Legal Aid Council of Nigeria (LACON) et Nigerian Bar Association (NBA) et financé par la Commission Européenne.

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS

ASF France crée l'Observatoire International des Avocats

Plus d'info sur : http://observatoire-avocats.org

Chaque jour, à travers le monde, des avocats sont menacés, emprisonnés, torturés, assassinés ou encore victimes de disparitions forcées en raison de l'exercice de leur profession. Les avocats défenseurs des droits de l'Homme sont d'autant plus exposés à ces représailles qu'ils sont assimilés à leurs clients, ou à la cause qu'ils défendent.

La création de l'Observatoire s'inscrit dans le cadre du projet « Les Avocats au service des Avocats », financé par la Commission européenne et mené par un consortium composé de : Avocats Sans Frontières France, le Conseil National des Barreaux (France), le Consiglio Nazionale Forense (Italie), le Consejo General de la Abogacia Espanola (Espagne) et le Barreau de Paris.

AVOCATS SANS FRONTIERES France — ORDRE DES AVOCATS DE PARIS — Conseil National des Barreaux — CONSEJO GENERAL DE LA ABOGACIA ESPANOLA — CONSIGLIO NAZIONALE FORENSE

Les Avocats au service des Avocats

Ce projet est soutenu par l'Union Européenne. Le contenu de ce document ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.

Cet Observatoire a un double objectif :

1. **Recenser, à travers le monde, les cas d'avocats victimes de menaces, pressions, tortures, disparitions et autres atteintes à l'intégrité morale et physique.**
2. **Apporter aux avocats victimes une assistance juridique, morale, et/ou matérielle.**

L'OBSERVATOIRE RECENSE LES CAS D'AVOCATS MENACÉS DANS LE MONDE :

- En effectuant une veille sur la situation de la Profession.
- En étant directement saisi par :
  - → Les avocats eux-mêmes ou leurs familles.
  - → La Profession (Barreaux, Ordres, etc.)
  - → Les ONG locales ou internationales.
  - → Les institutions publiques nationales et internationales.
  - → Les organisations intergouvernementales.

L'OBSERVATOIRE AGIT DEPUIS LE SIÈGE :

- Envoi d'informations aux Barreaux et organisations professionnelles d'avocats dans le pays, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la protection des avocats pour permettre la prise en charge et une assistance rapide de l'avocat menacé.
- Envoi d'alertes aux Barreaux, autorités politiques nationales et internationales, associations locales ou internationales de défense des droits de l'Homme.

L'OBSERVATOIRE AGIT SUR LE TERRAIN :

- Envoi de mission d'avocats sur place pour soutenir la Profession d'avocat en général subissant des menaces structurelles.
- Envoi de mission d'avocats sur place apportant une assistance juridique, morale, et/ou matérielle pour un ou plusieurs avocats menacés, emprisonnés ou jugés en raison de leur engagement en faveur des droits de l'Homme.

L'OBSERVATOIRE ASSURE UN SUIVI DE LA SITUATION DES AVOCATS :

- Accompagnement de l'avocat, dont la protection est d'autant plus nécessaire que l'existence des menaces a été rendue publique.
- Apport de solutions durables dont toute la profession pourra bénéficier dans le pays.

L'OBSERVATOIRE PUBLIE UN RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DES AVOCATS DANS LE MONDE :

- Rapport sur les cas d'avocats pris en charge par l'Observatoire (présentation de la situation, des actions entreprises et des résultats obtenus).
- Rédaction de fiches pays présentant le contexte politique, l'état du droit et la situation de la Profession dans le pays.

ASF France bénéficie du soutien de l'Union Européenne, du statut consultatif auprès de l'ONU et de l'Organisation Internationale de la Francophonie - ASF France bénéficie du soutien du MAEE (France), du Premier Ministre, du Conseil National des Barreaux, de la Conférence des Bâtonniers, du Barreau de Paris et de nombreux barreaux, conseils régionaux, conseils généraux et mairies françaises - Clifford Chance (partenariat privilégié), Allen & Overy, Microsoft et l'EDDH sont partenaires d'ASF France.

Formations de formateurs en Afrique Francophone

Lancement des activités en Afrique Centrale

Ce projet, déjà mis en œuvre en Afrique de l'Ouest, vise à créer un réseau de formateurs/défenseurs des droits de l'Homme dans les régions concernées, par un renforcement des capacités des acteurs judiciaires en matière de techniques pédagogiques et juridiques.

La première session de formation en Afrique Centrale aura lieu du 29 septembre au 5 octobre à Brazzaville.
Elle réunira 25 participants de 8 pays d'Afrique Centrale : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RDC, RCA, Rwanda, Tchad.

Carte : Zones d'intervention en Afrique Francophone

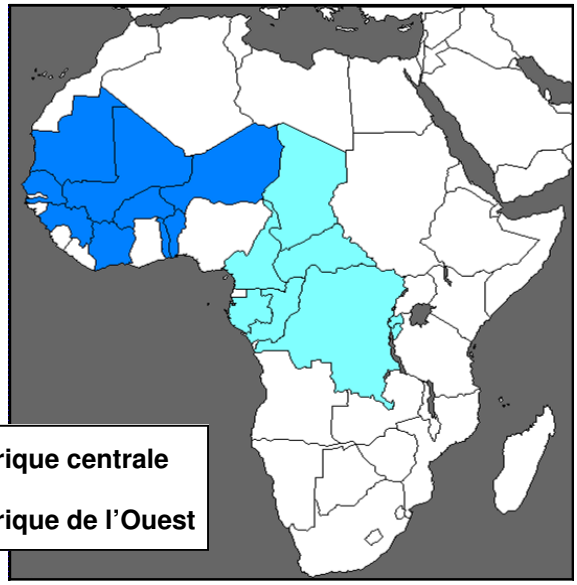

Afrique centrale

Afrique de l'Ouest

Les formations ASF France

Les Outils de l'Avocat dans le Champ International **
8 et 9 octobre 2009 (Paris - Allen&Overy)
Objectifs : Identifier les principaux concepts et mécanismes qui permettent d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies de défense de droits dans un contexte international.

Articulation des mécanismes universels et régionaux de protection des Droits de l'Homme**
10 octobre 2009 (Paris - Allen&Overy)
Objectifs : Distinguer les instruments et les différentes échelles de protection des droits de l'Homme spécifiques à l'Afrique.

Formation de formateurs Renforcement *
5, 6 et 7 novembre 2009 (Paris- Clifford Chance)
Objectifs : Formation de 2ème niveau servant à renforcer les compétences et les méthodes d'animation des participants.

Défense devant les Juridictions Pénales Internationales **
18, 19 et 20 novembre 2009 (Paris- Clifford Chance)
Objectifs : Identifier et distinguer les éléments constitutifs des crimes et comprendre la procédure devant les Juridictions Pénales Internationales.

Compétence Universelle **
21 novembre 2009 (Paris- Clifford Chance)
Objectifs : Comprendre et savoir utiliser les mécanismes de la compétence universelle dans la justice interne des Etats et la justice pénale internationale.

Renseignements et inscriptions :
05.34.31.17.83
formations@avocatssansfrontieres-france.org

Formations animées par des praticiens spécialisés en ingénierie pédagogique et ayant une expérience dans l'utilisation des Instruments Juridiques Internationaux et auprès des juridictions internationales.

Programme des événements
Informations au 05.34.31.17.83

10 sept	Conférence « humanitaire et propagande » à l'université de droit à Toulouse
11-12 sept	Séminaire de l'Union Internationale des Avocats (UIA) « droit pénal international » à Biarritz
17-19 sept	Congres du réseau GESICA (réseau de cabinets d'avocats) à Montpellier
04 oct	Conférence Annuelle de "International Bar Association" à Madrid
14-18 oct	Congrès d'automne - réseau international d'avocats CONSULEGIS – à Toulouse Dans le cadre de ce congrès, une conférence sera donnée par ASF France le 16 octobre
27 oct	Congrès de l'Union Internationale des Avocats à Séville
30 oct-01 nov	Congrès du Syndicat des Avocats de France à Lille
5-6 nov	17ème Congrès de l'association des Avocats Conseils d'Entreprises (A.C.E.) sur le thème « Innover pour développer » au Centre des congrès Pierre Baudis à Toulouse.

L'équipe du siège vous remercie de votre lecture.
Directeur: Hugo MOUDIKI JOMBWE, Chargée de communication: Elodie HERISSON, Gestionnaire financier: Alexandre CROIZIERS de LACVIVIER, Coordinatrices Asie: Séverine LACROIX, Coordinatrice Afrique: Marielle BREUIL, Coordinatrice Observatoire International: Mounia BEN HAMMOU, Coordinatrice Réseau ASF: Anne LUTUN, Assistante de direction en charge des formations: Emeline BARDON et Webmaster: Jérémie COQUIN.